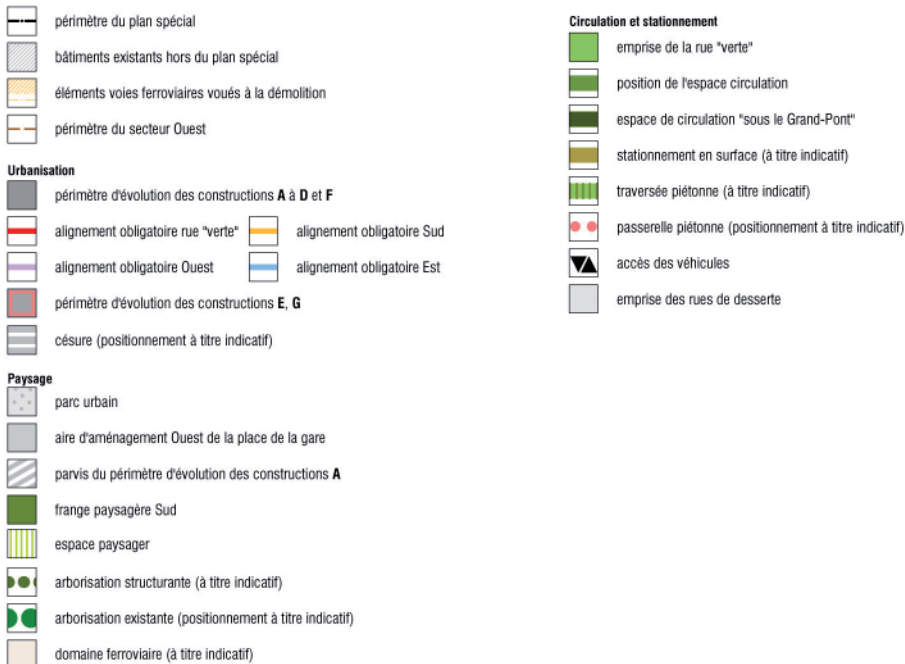


# LE PLAN SPECIAL



plan d'implantation

sans échelle

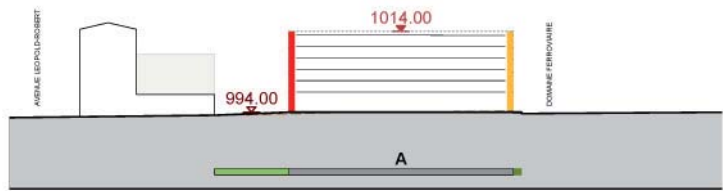


Le périmètre du plan spécial s'étend sur un territoire ferroviaire d'environ 49'000 m<sup>2</sup>. Les surfaces destinées aux besoins multiples de la Ville de La Chaux-de-Fonds, aux activités liées à l'espace urbain, soit l'habitation et l'activité économique, représentent environ 82'000 m<sup>2</sup>.

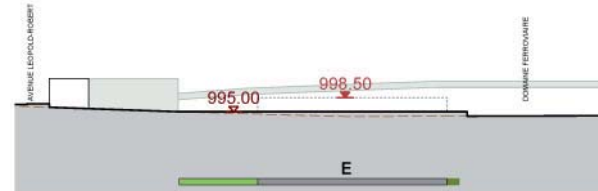
La réglementation du plan spécial permet d'assurer une souplesse en garantissant la mixité dans l'affectation du programme selon les secteurs et en fonction des besoins et opportunités d'investissement.

La surface qui pourrait être affectée au logement représente 40'000 m<sup>2</sup> qui peuvent se traduire par la création de 350 logements. Les autres affectations permettent la création de lieux de formation et d'enseignement, de structures d'accueil (hôtellerie, entreprises horlogères, etc.), d'administration et de services publics, de sport, de loisirs, d'activités socioculturelles, etc. Les volumes bâtis admis de même que les restrictions en stationnement excluent les grandes surfaces ou supermarchés et privilégient l'implantation de commerces de proximité.

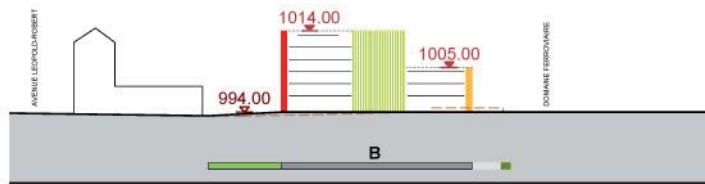
# LE PLAN SPECIAL



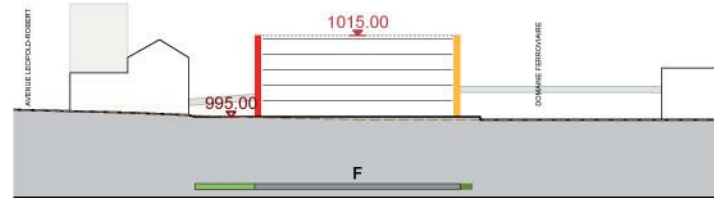
coupe AA sans échelle



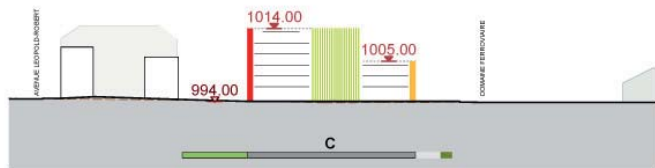
coupe EE sans échelle



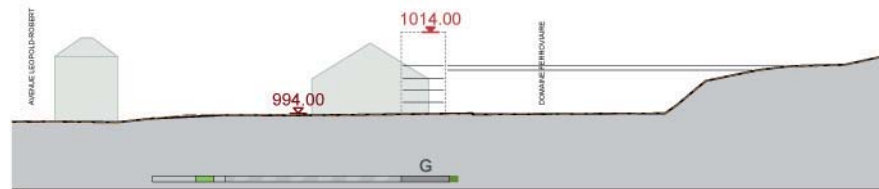
coupe BB sans échelle



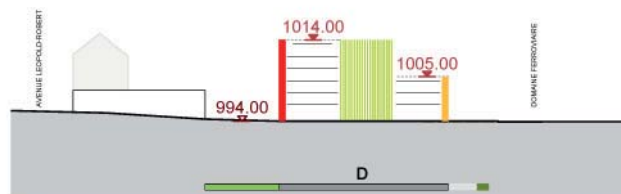
coupe FF sans échelle



coupe CC sans échelle



coupe GG sans échelle



coupe DD sans échelle

## Urbanisation

- alignement obligatoire rue "verte"
- alignement obligatoire Sud
- enveloppe (à titre indicatif)
- altitude maximale
- périmètre d'évolution des constructions (à titre indicatif)

## Pavés

## Paysage

- espace paysager
- frange paysagère Sud (à titre indicatif)
- terrain naturel (à titre indicatif)
- parvis de l'aire d'évolution des constructions A (à titre indicatif)

## Circulation et stationnement

- rue "verte" (à titre indicatif)
- rues de desserte (à titre indicatif)
- altitude de la rue "verte" (à titre indicatif)